

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2019

Etaient Présents 55 titulaires, 2 suppléants, 6 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Francis PASSET, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Aurélie GIRAUDON, Marylise BISTUE, Raymond VILLALBA, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE, Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET

Pouvoirs : Guy BONPAS-BERNET à Jean-Claude COSTE, Jean-Claude COUSTET à Elisabeth MEDARD, Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER, Dominique FOIX à Daniel LACRAMPE, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Maylis DEL PIANTA, Christophe GUERY à Michel ADAM

Absents : Joseph LEES (excusé), Gérard ROSENTHAL (excusé), Jacques NAYA (excusé), Valérie SARTOLOU (excusée), Jean-Claude COUSTET, (excusé), France JAUBERT-BATAILLE, Alain CAMSUSOU, Cédric PUCHEU, Cédric LAPRUN, Gérard LEPRETRE, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT, Gérard BURS

RAPPORT N° 06-191211-FIN-

BUDGET GÉNÉRAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 5

REÇU

le 16 DEC. 2019

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

Mme BESSONNEAU expose :

Considérant la délibération précédente du conseil communautaire, il convient d'inscrire les crédits correspondants au compte « 6541 Créances admises en non valeur ».

Conformément à l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2019 qui prévoit un prélèvement de 82 253 € au titre de la contribution au redressement des finances publiques, il convient d'inscrire les crédits nécessaires.

Considérant la délibération précédente du conseil communautaire, concernant l'ALSH Saint Pée, il convient d'inscrire les crédits nécessaires au compte « 657341 Subventions de fonctionnement aux communes membres du groupement ».

Il convient également de prévoir les crédits correspondants au rattachement des recettes de l'opération Influence, Biennale du Textile contemporain. En effet, il s'agit de subventions qui ne seront pas perçues avant la fin de l'année, étant entendu que le rattachement correspondant expirera au 31 décembre 2019 et que les subventions afférentes ne devraient nous parvenir qu'au 1^{er} semestre 2020.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

022 Dépenses imprévues	- 100 381.24 €
6541/0200 Créances admises en non valeur	2 994.55 €
657341/5220 Subventions de fonctionnement	20 000.00 €
6718/301 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante .	59 027.66 €
6718/330 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante .	18 359.03 €
73916/0200 Prélèvements au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques	82 253.00 €

Recettes

74124/0200 Dotation d'intercommunalité	82 253.00 €
--	-------------

Il convient aussi, conformément à la délibération relative à la dissolution de l'association Les Eterlous, de prévoir les crédits nécessaires afin de permettre l'acquisition d'un logiciel de gestion, d'un second véhicule et enfin d'équipements divers de l'opération 192 « ALSH les Eterlous », sous réserve de l'approbation du rapport soumis au vote au cours de la présente assemblée.

INVESTISSEMENT

Dépenses

2051/5223/192 Concessions et droits similaires	15 000.00 €
2182/5223/192 Matériel de transport	10 000.00 €
2188/5223/192 Autres immobilisations corporelles	4 545.00 €

Recettes

021 Virement de la section de fonctionnement	29 545.00 €
--	-------------

FONCTIONNEMENT

Dépenses

022 Dépenses imprévues	-29 545.00 €
023 Virement à la section d'investissement.....	29 545.00 €

Il convient, de créer l'opération d'investissement 193 « au fil des comptines » dont les crédits étaient initialement prévus en section de fonctionnement.

INVESTISSEMENT

Dépenses

2188/3210/193 Autres immobilisations corporelles	4 852.00 €
--	------------

Recettes

10222/0200 FCTVA	690.00 €
1311/3210 Subvention Etat.....	1 750.00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	2 412.00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses

022 Dépenses imprévues	-2 412.00 €
023 Virement à la section d'investissement	2 412.00 €

Il convient de prévoir les crédits nécessaires afin de créer l'opération d'investissement 194 « Acquisition estrade ».

INVESTISSEMENT

Dépenses

2184/0203/194 Mobilier	8 040.00 €
------------------------------	------------

Recettes

10222/0200 FCTVA	1 320.00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	6 720.00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses

022 Dépenses imprévues	-6 720.00 €
023 Virement à la section d'investissement	6 720.00 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VOTE** la Décision Modificative n° 5 correspondante,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 11 décembre 2019

Suit la signature



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

le 16 DEC. 2019

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE